

No.- 3283

Le 24 septembre, 1958.

DECLARATION DE DECES

de

Dame AUGUSTINE LECLAIR

Vve Honoré Laurin

lière copie



1046992933

DEVANT NOUS, Me RICHARD VALOIS, notaire soussigné pour la Province de Québec, pratiquant en la ville de Lachute, dans le district de Terrebonne,

A COMPARU:-

Dame BEATRICE LAURIN, épouse de Eugène C. Léveillé, ce dernier ici présent pour autoriser sadite épouse, tous deux, demeurant à Grenville, dans le comté d'Argenteuil,

LAQUELLE a, par les présentes, déclaré au notaire soussigné que Dame Augustine Leclair veuve de feu Honoré Laurin est décédée à Hawkesbury dans la Province d'Ontario à l'hôpital Notre Dame, le ou vers le vingt-deuxième jour de janvier mil neuf cent cinquante-cinq à l'âge de quatre-vingts ans après avoir laissé un testament fait suivant les formes dérivées des lois d'Angleterre, en date du douze janvier mil neuf cent cinquante-cinq, vérifié par le Protonotaire de la Cour Supérieure pour le District de Terrebonne, le vingt-et-un février mil neuf cent cinquante-cinq (dossier no. 7367), sans avoir révoqué ni amendé ledit testament.

que le seul bien immeuble compris dans la succession de la défunte est le suivant:-

1o) A.- un certain morceau de terrain situé dans le village de Grenville connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels dudit village comme étant partie du lot numéro SOIXANTE-TROIS (Ptie 63), mesurant sur la ligne est trente-six

REGISTRY OFFICE FOR THE REGISTRATION DIVISION OF ARGENTEUIL.

I, hereby certify that this document was registered in this office at two

o'clock PM. on the sixteenth day of October one thousand nine hundred and fifty-eight under the No. 87364

S. J. Calau REGISTRAR

- 2 -

pieds (36') sur la ligne sud cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes (167.5') sur la ligne ouest trente-trois pieds et trois dixièmes (33.3') et sur la ligne nord en partant du point situé à trente-six pieds (36') du coin sud-est se dirigeant vers l'ouest une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85') de là se dirigeant vers l'ouest jusqu'à un point situé à trente-trois pieds et trois pouces (33'3") du coin sud-ouest une distance de soixante-dix-huit pieds (78'); borné à l'est par le chemin de la Baie (rue Principale) au sud par la propriété de Paul E. Laurin, à l'ouest par le lot 51, et au nord sur une distance de soixante-dix-huit pieds (78') par une partie du lot 64, ci-après décrite et sur une distance de quatre-vingt-huit pieds et cinq dixièmes (88.5') par le résidu du lot 63, mesurant en superficie sept mille cinq cent soixante-sept pieds carrés (7567 p.c.). Sans bâtisse dessus érigée.

B.- un certain morceau de terre de forme triangulaire situé dans le village de Grenville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels dudit Village comme étant partie du lot numéro SOIXANTE-QUATRE (Ptie 64), mesurant sur la ligne nord soixante-dix-sept pieds (77') sur la ligne ouest vingt-sept pieds (27') et sur la ligne sud soixante-dix-huit pieds (78') borné sur le côté sud par partie du terrain ci-haut décrite, du côté nord par le lot 64, et du côté ouest par le lot 51, mesurant en superficie mille quatorze pieds carrés (1014 p.c.) sans bâtisse.

- 3 -

Le tout mesure anglaise plus ou moins et conformément au plan préparé par Séraphin Ouimet, arpenteur, le 16 août 1954.

Cette déclaration est ainsi faite en vue d'effectuer la transmission de la propriété ci-haut mentionnée en conformité avec l'article 2098 du Code Civil de cette Province.

DONT ACTE:-

Fait et passé en la ville de Lachute, étude dudit notaire, ce vingt-quatrième jour de septembre mil neuf cent cinquante-huit, sous le numéro trois mille deux cent quatre-vingt-trois des minutes du notaire soussigné.

Et, lecture faite, la comparante a signé avec son mari en présence du notaire.

(Signé) BEATRICE E. LAURIN

EUG. C. LEVEILLE

RICHARD VALOIS, Notaire.

VRAIE COPIE de la minute demeurant en mon étude.

Richard Valois
Notaire

1

